



Observatoire
Régional
de l'Intégration
et de la Ville

ORIV

Centre de Ressources
Grand Est

NOTE STATISTIQUE

IMMIGRES-ES

ET PRIMO-ARRIVANTS-ES DANS LA REGION GRAND EST

AVRIL 2017

SOURCES UTILISEES

Les sources utilisées sont multiples.

Les données présentant les bénéficiaires de titre de séjour sont des données transmises par le Ministère de l'Intérieur pour l'année 2015.

Les données relatives aux demandeurs d'asile sont issues du rapport annuel de l'OFPRA pour l'année 2016.

Les données relatives aux primo-arrivants-es émanent de l'OFII – Office Français pour l'Immigration et l'Intégration (données 2016) qui concernent les signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration (1^{er} janvier 2016 à fin juin 2016) puis du Contrat d'Intégration Républicaine (à compter du 1^{er} juillet 2016).

Les autres données sont issues du Recensement de la Population de 2013 (source INSEE).

UNE PRESENCE IMMIGREE SUR LE TERRITOIRE DE LA REGION GRAND EST PROCHE DE LA MOYENNE NATIONALE...

Les données du recensement de la population de 2013 (données les plus récentes disponibles) permettent de connaître le nombre d'immigrés-es¹ dans le Grand Est. Elles font apparaître qu'à l'échelle de la région Grand Est, le nombre d'immigrés-es s'élevait à 469.324 personnes. Ils-elles représentent 8,4% de la population de la région, sachant que c'est un nombre qui s'accroît.

Ce taux de présence immigrée est un point en dessous de celui relevé au niveau national (8,9%).

... CES IMMIGRES-ES SONT INEGALEMENT REPARTIES SUR LA REGION

La répartition des immigrés-es est inégale entre les anciennes régions.

43,3% des immigrés-es résident dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (territoire alsacien), 40,3% sur les départements du territoire lorrain et 16,4% vivent dans les départements de l'ex-région Champagne-Ardenne.

Pour ce qui est des territoires alsaciens, les immigrés-es y sont surreprésentés-es puisque les deux départements ne comprennent que 33,6% de la population de la nouvelle région (soit un différentiel de 9,7 points).

¹ Entendue comme les personnes nées étrangères à l'étranger résidant en France qu'elles aient ou non acquis la nationalité française.

UNE SUR-REPRESENTATION DES IMMIGRES DANS CERTAINS TERRITOIRES

La part des immigrés-es est également variable entre les territoires. Si comme on l'a vu ci-dessus, globalement la part des immigrés-es dans la région Grand Est est inférieure à celle pour la France dans son ensemble, la situation est très différente selon les territoires.

Ainsi les territoires de l'ex-région Alsace comptent un pourcentage d'immigrés-es de 10,9% (soit deux points au-dessus de la moyenne nationale). Alors que les territoires de l'ex-région Champagne Ardenne sont largement en dessous (5,7%). Les territoires de l'ex-région Lorraine présentent une situation proche de la moyenne nationale avec un taux d'immigrés-es de 8,1%.

DES SINGULARITES AU NIVEAU DES PAYS DE PROVENANCE

Parmi les immigrés-es installés-es en région Grand Est, 60,7%, soit 284.912 personnes, sont des ressortissants issus de pays hors Union Européenne. Le pourcentage en France métropolitaine est de 67,7%, soit une présence plus marquée sur le plan national.

Dans la région Grand Est, il s'agit d'Algériens (57.744 personnes), de Marocains (51.203 personnes) et de Turcs (50.950 personnes) majoritairement.

A l'échelle nationale la population originaire de Turquie n'apparaît pas de manière aussi significative. Cette situation reste un marqueur important de la réalité régionale qui s'explique principalement pour des raisons historiques.

(tableau annexe 1)

L'approche par les anciens territoires régionaux fait apparaître toutefois des profils différents.

Ainsi la part des ressortissants-es hors Union Européenne varie de 66,8% pour l'ex-région Alsace, 64,1% pour l'ex-région Champagne-Ardenne et 52,8% pour l'ex-région Lorraine.

En regardant la répartition par pays, on constate que les départements alsaciens se singularisent par une surreprésentation des personnes originaires de Turquie et d'Europe de l'Est.

Les départements lorrains sont marqués par une forte présence de personnes originaires d'Europe (en particulier des Italiens), mais aussi d'Algérie.

Les départements de Champagne-Ardenne se caractérisent par la présence de personnes originaires d'Algérie et du Maroc ainsi que d'Afrique subsaharienne.

UN ACCROISSEMENT DES TITRES DE SEJOUR

Parmi ces immigrés-es, certains-nes vivent depuis plusieurs années sur le territoire régional alors que d'autres viennent d'obtenir un titre de séjour. La politique publique d'accueil et d'intégration cible en partie ces derniers-ères.

Les primo-délivrances de titres de séjour² s'élèvent en 2015 à 14 723, soit un accroissement de 7,8%, pour l'ensemble de la région Grand Est. Cela représente 6,8% de l'ensemble des délivrances de titres de séjour en France. La croissance des titres de séjour n'a été que de 3% sur le plan national.

² Données produites par le Ministère de l'Intérieur, issues de l'Application de Gestion des Dossiers des Ressortissants Étrangers en France (AGDREF). Il s'agit de personnes ressortissantes de pays hors Union Européenne.

Les données disponibles en 2014 permettaient une approche par les anciennes régions qui faisaient apparaître que 41,4% des titres de séjour en région Grand Est étaient délivrés dans les deux départements de l'ancienne région Alsace, 38,2% dans les quatre départements de l'ancienne région Lorraine et 20,4% dans les quatre départements de l'ancienne région Champagne-Ardenne.

UNE SINGULARITE : UNE SURREPRESENTATION DES ENTREES POUR FAIRE DES ETUDES ET POUR RAISON HUMANITAIRE

La majeure partie des titres de séjour au niveau du Grand Est a été délivrée pour des raisons familiales (37,6%) ou dans le cadre d'études (34,2%). Les titres de séjour pour raisons humanitaires (réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire notamment) représentent quant à eux 17,8% des entrées sur le territoire. Seulement 5,6% des délivrances de titres de séjour résultent d'enjeux économiques. Entre 2014 et 2015, ce sont les titres pour raisons humanitaires qui ont connu l'accroissement le plus important. Cette croissance est largement plus importante que celle relevée à l'échelle nationale.

D'ailleurs, la comparaison avec les titres de séjour délivrés à l'échelle nationale montre que les personnes installées en région Grand Est sont plus fréquemment des étudiants (32,2% des titres de séjour en France relèvent de cette catégorie) et des personnes relevant de l'humanitaire (10,5 % seulement sont bénéficiaires de titre de séjour).

UNE STABILISATION DES PRIMO-ARRIVANTS-ES

Une partie de ces personnes nouvellement installées sur le territoire sont amenées à s'installer durablement sur le territoire national et, à ce titre, doivent signer un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou, depuis le 1er juillet 2016, un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR).

Les signataires du CAI/CIR étaient au nombre de 6.848 en 2016 en région Grand Est. Ils étaient 6.904 en 2015, soit une légère baisse.

Ils représentent 6,4% de l'ensemble des signataires sur le plan national (106.282 signataires, sachant qu'il a également été constaté une légère baisse).

La région occupe la 4ème place des régions en termes de nombre de signataires.

L'annexe 2 (cf. ci-dessous) rend compte de la répartition par départements mais aussi de la part des bénéficiaires de formation linguistique.

Quatre départements, à savoir le Bas-Rhin, la Moselle, la Meurthe-et-Moselle et le Haut-Rhin, concentrent 78% des primo-arrivants.

Par ailleurs, le pourcentage de personnes bénéficiaires de formation linguistique est à l'échelle de la région de 10 points au-dessus de la moyenne nationale, qui s'établit à 40,7%.

La part des primo-arrivants ayant eu une prescription linguistique dans la région Grand Est est en effet de 50,6%. Par ailleurs, les variations sont très fortes selon les départements (cf. annexe 2) allant de 57,1% dans la Haute-Marne à 40,6% dans les Ardennes.

Les données actuellement disponibles ne permettent pas de disposer de la répartition par pays pour ces primo-arrivants à l'échelle de la région Grand Est. Toutefois, les données transmises par la Direction Territoriale de l'OFII de Strasbourg (cf. annexe 3) permettent de disposer de ces informations pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et donc d'identifier la situation sur ces deux départements. Les éléments disponibles permettent de

souligner l'extrême diversité des pays de provenance : 96 pays différents concernés. Parmi les plus importants (cf. annexe 3), on peut citer les Algériens (11,8%), les Marocains (10,2%), les Turcs (7,5%), les Kosovars (6,9%), les Syriens (6,6%), les Russes (6,3%), les Afghans (4,7%)...

UN ACCROISSEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE

Concernant la demande d'asile (cf. annexe 4), les données diffusées par l'OFPRA pour les années 2014 et 2015 montrent un accroissement de la demande de plus de 30% sur le plan national. Les demandes d'asile sur le Grand Est représentent 7,5% des demandes recensées au niveau national.

La croissance des demandes a été globalement moins forte sur la Région qu'au niveau national (+10%).

Mais ce chiffre ne rend pas compte d'une situation très variable selon les territoires. Ainsi si globalement sur les territoires de l'ex-région Lorraine les demandes d'asile ont connu une baisse de 7,4%, elles ont augmenté de 46,1% dans le Haut-Rhin, de 20,6% dans le Bas-Rhin et de 32,4% dans les départements de l'ex-région Champagne-Ardenne.

Annexe 1 – Population immigrée : pays de naissance – Région Grand Est / Recensement de la Population 2013

	Ensemble	%
Algérie	57744	12,3
Maroc	51203	10,9
Turquie	50950	10,9
Italie	45287	9,6
Allemagne	43554	9,3
Portugal	35188	7,5
Autres pays d'Asie	17172	3,7
Belgique	13780	2,9
Serbie	13637	2,9
Autres pays de l'UE(à 27)	13039	2,8
Espagne	12193	2,6
Autres pays d'Europe	10560	2,3
Pologne	9705	2,1
Autres pays d'Afrique	9143	1,9
Tunisie	8737	1,9
Russie	7401	1,6
Roumanie	6477	1,4
Suisse	6332	1,3
Viêt-Nam	6126	1,3
Cameroun	4503	1,0
Chine (Rép. Pop)	4054	0,9
Sénégal	3991	0,9

Madagascar	3528	0,8
Royaume-Uni	3391	0,7
Autres pays d'Amérique	3336	0,7
Congo	2514	0,5
Cambodge	2372	0,5
Congo (Rép. Dém., ex-Zaïre)	2330	0,5
Côte d'Ivoire	2076	0,4
Maurice (île)	2034	0,4
Pays-Bas	1800	0,4
États-Unis d'Amérique	1544	0,3
Brésil	1422	0,3
Inde	1327	0,3
Liban	1263	0,3
Guinée (Rép. de)	1257	0,3
Angola	1235	0,3
Sri Lanka	1193	0,3
Mali	1125	0,2
Colombie	868	0,2
Haïti	808	0,2
Canada	797	0,2
Japon	580	0,1
Mauritanie	555	0,1
Pakistan	538	0,1
Comores	424	0,1
Australie, Océanie	234	0,0
Ensemble	469324	100,0

Annexe 2 – Signataires du CAI / CIR en 2016 sur la Région Grand Est

Données OFII - Rapport 2016	nb CAI/CIR signé	%	Formation ling prescrites	% formation sur signataires
Ardennes	133	1,9	54	40,6
Aube	314	4,6	154	49,0
Marne	570	8,3	298	52,3
Haute-Marne	133	1,9	76	57,1
Meurthe-et- Moselle	1056	15,4	485	45,9
Meuse	102	1,5	42	41,2
Moselle	1532	22,4	862	56,3
Bas-Rhin	1722	25,1	828	48,1
Haut-Rhin	1037	15,1	548	52,8
Vosges	249	3,6	120	48,2
	6848	100	3467	50,6

Annexe 3 – Zoom sur les principaux pays de naissance des signataires du CAI/CIR en 2016 dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Pays	Nb signataires	%
ALGERIENNE	325	11,8
MAROCAINE	282	10,2
TURQUE	206	7,5
KOSOVAR	191	6,9
SYRIENNE	183	6,6
RUSSE	173	6,3
AFGHANE	130	4,7
TUNISIENNE	115	4,2
IRAKIENNE	82	3,0
SOUDANAISE	69	2,5
CONGOLAISE (ex. ZAIRE)	62	2,2
CAMEROUNAISE	61	2,2
ARMENIENNE	54	2,0
ALBANAISE	43	1,6
AZERBAIDJAN	38	1,4
GEORGIENNE	38	1,4
GUINEENNE (REP. DE GUINEE)	35	1,3
SENEGALAISE	34	1,2
SERBE	34	1,2
BOSNIAQUE	33	1,2
NIGERIANE	32	1,2
CHINOISE (RPC)	30	1,1
MALGACHE	28	1,0
UKRAINIENNE	27	1,0
AUTRES PAYS	454	16,5

Annexe 4 – Données OFII pour 2016 relative à la demande d'asile

Données OFII - Rapport 2016	APS* 2014	%	APS* 2015	%	Evolution	% évolution
Marne (données cumulées pour les 4 départements de l'ex Champagne Ardenne)	466	11,5	617	13,8	151	32,4
Moselle (données cumulées pour les 4 départements de l'ex Lorraine)	2091	51,6	1937	43,5	-154	-7,4
Bas-Rhin*	1106	27,3	1334	29,9	228	20,6
Haut-Rhin*	388	9,6	567	12,7	179	46,1
Grand Est	4051	100	4455	100	404	10,0
France	45182		59054		13872	30,7

Premières demandes de protection internationale annuelles par préfecture de dépôt 2014/2015 (hors apatrides et hors mineurs accompagnants)

* pas de régionalisation dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

APS : Autorisation Provisoire de Séjour